



**Réunion Publique**  
**Salle Escoffier**  
**Mercredi 15 avril 2009**



**FERMETURE ANTICIPÉE**

**DE LA DÉCHARGE**

**DE LA GLACIÈRE**

**Après 9 années**  
**d'une mobilisation exceptionnelle**  
**de la communauté villeneuvoise**  
***(Population, Associations, Elus)***

**Pour la fermeture**  
**de la décharge de la Glacière**

# Une décision de fermeture espérée au mieux en 2010



France 3 Côte d'Azur du 12 octobre 2005

**Monsieur le Sous-Préfet  
a annoncé  
par un communiqué  
le 7 avril 2009**

**« la fermeture de la Glacière »**

**POURQUOI  
une décision  
aussi rapide ?**

**C'est le résultat  
de la colère et des actions  
des milliers de personnes  
qui subissent au quotidien  
les graves nuisances de  
cette décharge**

**C'est aussi le résultat  
de 9 années de procédures  
(*ADEV-Granoulié-Municipalité*)**

**dont celles décisives  
de la Mairie  
au 1<sup>er</sup> trimestre 2009**

**2 mars 2009**

**Suite au constat, le 31 janvier 2009 par un arpenteur géomètre diligenté par la Mairie, démontrant que la hauteur des déchets entreposés à la Glacière dépasse de 5 mètres la limite prescrite à l'article 6 de l'Arrêté Préfectoral du 17 octobre 2000**



**Demande officielle à Monsieur le Préfet de fermeture immédiate par anticipation de la décharge de la Glacière**

**4 mars 2009**

**Demande par la Mairie au Tribunal Administratif  
d'un référé constat avec désignation d'un Expert**

**6 mars 2009**

**Nomination par le Tribunal Administratif  
de Monsieur Yves CHARVET en qualité d'expert**

## Mission de l'expert

- décrire l'état des lieux sur le site de la décharge de la Glacière
- vérifier si l'amoncellement observé par les arpenteurs géomètres est bien formé de déchets
- de dire si les déchets sont stockés en dehors des casiers destinés à cet effet par l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2000
- d'en déterminer l'emplacement et le volume, en mesurer la hauteur ainsi que toutes les autres dimensions
- de procéder à toute constatation de nature à éclairer le juge du fond sur les nuisances qui résulteraient de cette situation et sur l'étendue de la violation de l'arrêté préfectoral précité

## Conclusions de l'expert au 27 mars 2009

- un premier constat effectué à l'extérieur du site avait établi un dépassement de 5m, ce qui correspondait à la cote 189,5mNGF au lieu des 184mNGF prescrits par l'arrêté du 17 octobre 2000
- le relevé effectué le 16 mars in situ révèle un **dépassement de 15,86m**
- un plan d'état des lieux révèle un stockage en **excédent s'élevant à plus de 320 000 m<sup>3</sup>**

## Conclusions de l'expert au 27 mars 2009 (suite)

- Compte tenu de ce qui précède, **nous comprenons les réactions des populations subissant les nuisances visuelles, olfactives et environnementales** provoquées par ce dépassement équivalent à plus d'une année d'entreposage de déchets
- La ligne de crête étant largement dépassée, **la colline ne joue plus son rôle d'obstacle aux odeurs, poussières, fumées** émanant de l'immense monticule constitué dans le vallon de la Glacière

## Conclusions de l'expert au 27 mars 2009 (suite)

- Il devient donc urgent de remédier à cet état de fait au plus tôt car, si la fin de la décharge est bien prévue courant 2010, en réalité **elle est saturée dès aujourd'hui** par le dépassement volumétrique constaté
- **La translation de ce volume vers l'alvéole en cours d'exploitation permettrait de rabaisser le plateau terminal du monticule incriminé ce qui rendrait son efficacité à l'environnement collinaire**

## Nouveau courrier à M. le Préfet le 9 avril 2009

C'est avec un grand soulagement que tous les responsables locaux et évidemment la population, ont appris votre **décision, annoncée par M. le Sous-Préfet, de fermer par anticipation le Centre de stockage de déchet du Vallon de la Glacière**

Toutefois, la déclaration de M. le Sous-Préfet laisse en suspens **un certain nombre d'interrogations**, que j'ai l'honneur de vous soumettre

**Il est demandé à M. Le Préfet de communiquer**

- Les mesures envisagées pour évacuer les déchets stockés en infraction à son arrêté**
- Les mesures envisagées pour prévenir toute pollution des eaux**
- Le procès-verbal dressé par la DRIRE et envoyé à M. le Procureur de la République**

**Il est également demandé à M. le Préfet que soit ordonnée la fermeture sans délai du site**

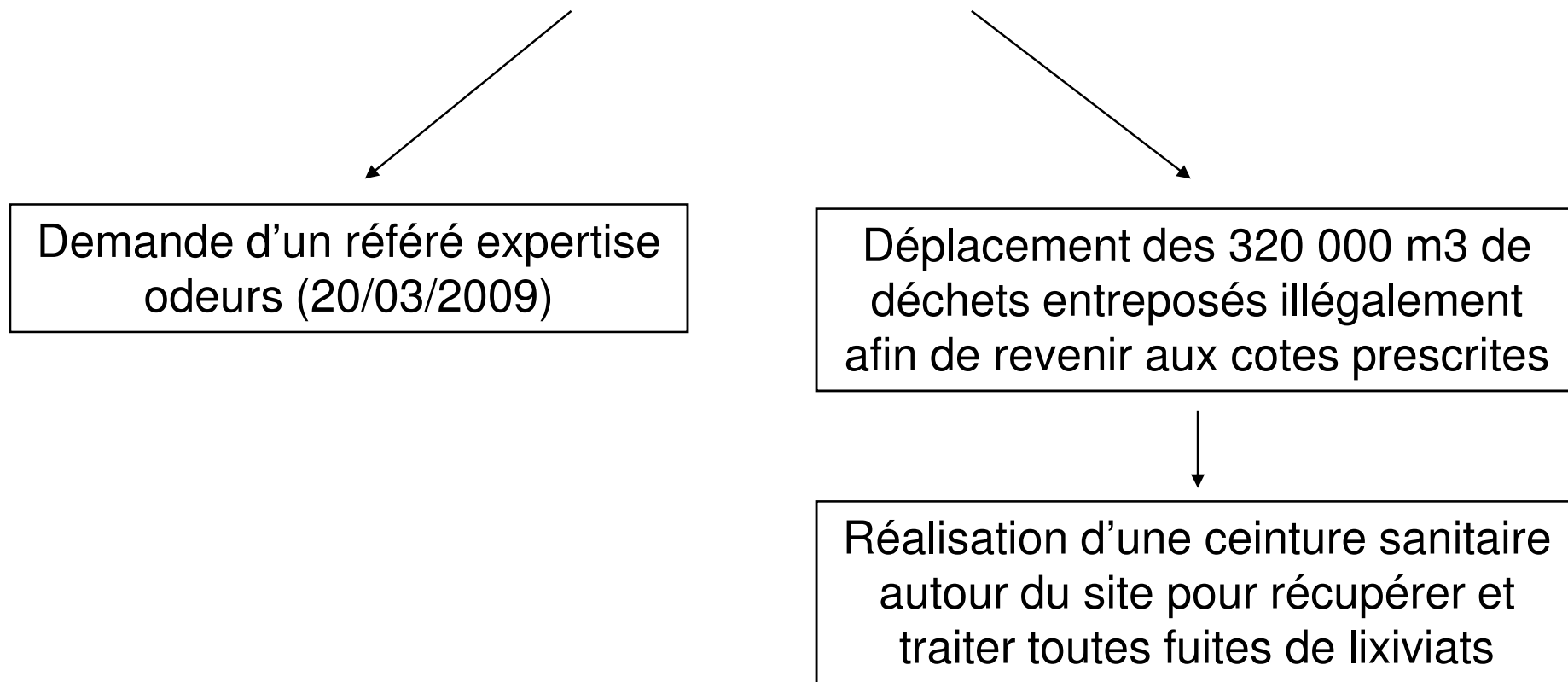
## **Dans le même temps .....**

**Les courriers à M. le Préfet des 2 mars et 3 avril 2009 ont été transmis, pour intervention, à Monsieur le Ministre Jean-Louis BORLOO**

**et à notre Député, M. Lionnel LUCA pour appuyer nos actions aux niveaux départemental et national**

J'ai enfin demandé, au distributeur d'eau potable, que les analyses de l'eau prélevée intègrent hebdomadairement la recherche des substances liées aux lixiviats (Arsenic, Plomb, Cyanures, Chrome, Brome, Bore)

# ET MAINTENANT...



**Actions en vue de récupérer les 650 000€  
de frais liés aux procédures judiciaires engagées**

**Pour suivre l'actualité  
des actions Mairie**

**[www.villeneuveveloubet.fr](http://www.villeneuveveloubet.fr)**